

## LA FEMME ENCEINTE



Conseiller de signaler la grossesse au médecin du travail dès que possible



Réorienter vers le médecin du travail en cas de visite par l'infirmier santé travail



### Vérifier la vaccination rubéole

- Si vaccination incomplète, éviction dans l'attente d'une sérologie positive (art D4152-3 du CT)
- Si négative, poursuite de l'éviction et remplir le formulaire "*incompatibilité du travail avec la grossesse*" si changement d'affectation temporaire impossible <sup>7 8</sup>

### Varicelle ? Rougeole ?

Vérifier la vaccination ou trace écrite de la maladie.

- Si vaccination incomplète ou absence de preuve : réaliser une sérologie
- Si sérologie négative = adresser au gynécologue pour avis spécialisé



Insister sur les mesures d'hygiène, notamment pour le CMV, PARVOVIRUS B19...

## SERVICE RÉGIONAL ET UNIVERSITAIRE DES MALADIES INFECTIEUSES (TOURCOING )

**INFECTIOLOGUE DE GARDE  
24H/24  
0805 400 910**

## RÉFÉRENCES - BIBLIOGRAPHIE

- 1 BEH 2019
- 2 Avis spécialisé infectiologue Hôpital de Tourcoing
- 3 Arrêté du 2 août 2013
- 4 Décret n° 2019-149 du 27 février 2019
- 5 Avis pneumologue Dr Croxo
- 6 Intervention du Dr Capucine COULON, journée médicale du 7 juillet 2016
- 7 INRS réf en santé au travail juin 2017 "l'infection à cytomégalovirus, où en est-on ?" n° 150
- 8 Formulaire de déclaration de l'Assurance Maladie "*incompatibilité du travail avec la grossesse*"
- 9 INRS, aide-mémoire juridique - TJ14 - Grossesse, maternité et travail

### GROUPE DE TRAVAIL :

Dr Marie-Aude BIZET, Dr Elisabeth CATTEAU, Dr Véronique CHEVET, Dr Murielle DELLEMOTTE, Dr Anne DUFOUR, Dr Véronique LIÉBAERT, Dr Marie TASSART, Dr Dominique TELLIER, Sylvie BRUNET, Jocelyne DHAENENS

## LES RISQUES BIOLOGIQUES





## SUIVI MÉDICAL

### Classification SIR

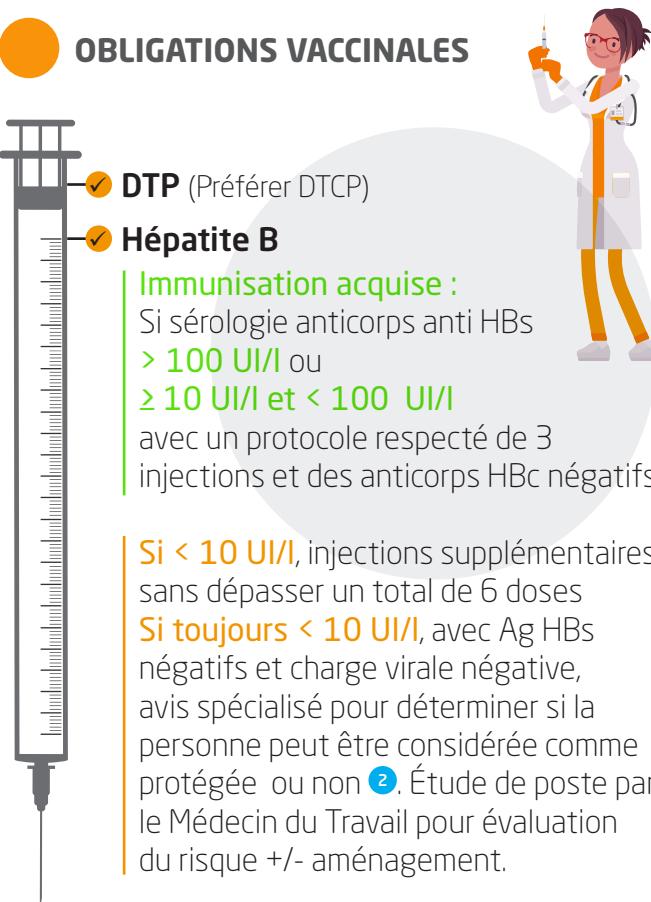
(agents biologiques 3/4) ①  
à conseiller à l'employeur

## OBLIGATIONS VACCINALES

- ✓ DTP (Préférer DTCP)
- ✓ Hépatite B

#### Immunisation acquise :

Si sérologie anticorps anti HBs  
> 100 UI/l ou  
> 10 UI/l et < 100 UI/l  
avec un protocole respecté de 3  
injections et des anticorps HBC négatifs



Si < 10 UI/l, injections supplémentaires sans dépasser un total de 6 doses  
Si toujours < 10 UI/l, avec Ag HBs négatifs et charge virale négative, avis spécialisé pour déterminer si la personne peut être considérée comme protégée ou non ②. Étude de poste par le Médecin du Travail pour évaluation du risque +/- aménagement.

#### REMARQUE :

Plus d'obligation vaccinale par le BCG (Décret du 27 février 2019) ③

## RECOMMANDATIONS

### RADIOGRAPHIE THORACIQUE

de référence à l'embauche datant de MOINS D'1 AN ④

**QUANTIFÉRON** si pas de BCG ④



## VACCINATIONS RECOMMANDÉES

- ✓ **ROR** • 2 injections si naissance > 1980
  - 1 injection si naissance < 1980
- ✓ **Coqueluche**
- ✓ **Hépatite A**
  - Si pas d'antécédent de maladie connue : faire sérologie
  - Si négatif : recommandation de la vaccination
  - **2 injections** (immunité à vie) (MP 45)
- ✓ **Varicelle**
  - Si pas d'antécédent de maladie connue : faire sérologie
  - Si négatif : recommandation de la vaccination (2 injections)

#### REMARQUE :

CMV et PARVOVIRUS B19  
(mégalérythème)  
= Pas de sérologie systématique ⑤



Respect des conseils d'hygiène

## CONSEILS D'HYGIÈNE POUR RÉDUIRE LE RISQUE D'INFECTION

Eviter les contacts directs avec les liquides biologiques (salive, urines, larmes...)



Se laver les mains avec de l'eau et du savon après :

- chaque change, ou manipulation de linge souillé de l'enfant
- chaque soin,
- avoir nourri l'enfant,
- avoir mouché, essuyé un nez qui coule ou un enfant qui bave ... ⑥

Porter des gants sans latex (vinyle, nitrile) pour les changes, ...



Porter des vêtements de travail (blouse, tablier...)



Nettoyer quotidiennement les structures, surfaces, jouets et objets



Ne pas partager la même cuillère ou la même assiette, ne pas finir la nourriture